

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

28/2025

Objet : Etat d'assiette et destination des coupes de bois pour l'année 2026

SEANCE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 19 septembre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 12 septembre 2025 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Serge NARDIN pouvoir à Philippe AUPHAN

Absents : *Amandine HEBREARD*

Christelle THIEBAULT a été désigné(e) comme secrétaire de séance

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant que le document de plan d'aménagement forestier en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues au plan d'aménagement forestier, celles reportées et anticipées ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 17 juin 2025 pour l'exercice 2026 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :**

Parcelle (UG)	Type de coupe ^a	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
1a	TS	140	6.3	OUI	2023
4t	TS	140	4.25	OUI	Pour affouage commune, partie restante 2019

• **ORIENTATION de mise en marché :**

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied*	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
Coupe de taillis parcelle 1a	Bois bûche				x	
Coupe de taillis parcelle 4t	Bois bûche					x

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Madame Nadia PELLEGRIN
- Monsieur Bruno MAURIZOT
- Monsieur Serge NARDIN

- **ARRETE** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- **FIXE** le montant du lot d'affouage à 100 € ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Le Secrétaire de Séance,



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI.

